



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**  
**(RÔLE TRIENNAL – 2022, 2023 et 2024)**  
**1<sup>ER</sup> EXERCICE FINANCIER**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, conformément aux dispositions de l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la susdite Ville, que le rôle d'évaluation a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2021 et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de Saint-Colomban, situé au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1, durant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 00.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (MRC de La Rivière-du-Nord) une demande de révision à ce sujet. Cette demande doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai suivant l'entrée en vigueur du rôle et être faite sur la formule prescrite par règlement, à défaut de quoi, elle est réputée ne pas avoir été déposée.

**Demande de révision**

Endroit : MRC de La Rivière-du-Nord  
349, rue Labelle  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L2  
450 436-9321

Date limite : le 30 avril 2022

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN CE VINGTIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.  
Greffier  
[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)

---

***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 20 septembre 2021 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt et un.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.  
Greffier  
[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)